

**AVIS PUBLIC****Modifications de service du  
Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a présenté, lors de sa séance tenue en date du 18 mars 2021, un projet de règlement modifiant le *Règlement numéro 289-2014 concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, de la ville de Saint-Jérôme et celui de la Ville de Rivière-Rouge* en vue de son adoption lors de la séance du 20 mai 2021.

À noter que le résumé du projet de règlement se trouve ci-dessous :

- Modification de l'horaire et du trajet de l'Inter sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant :

Direction NORD :

- Route 117
- 1<sup>er</sup> carrefour giratoire à droite pour prendre la rue de Saint-Jovite vers la gauche
- Tourne à droite sur la rue Vaillancourt
- Tourne à gauche sur le boulevard du D<sup>r</sup> Gervais
- Terminus face au Centre de formation professionnelle l'Horizon

Direction SUD :

À partir du dernier arrêt sur le boulevard du D<sup>r</sup> Gervais :

- Effectue un virage en U sur la rue Cadieux
- Tourne à gauche sur le boulevard du D<sup>r</sup> Gervais
- Tourne à droite sur la rue Vaillancourt
- Tourne à gauche sur la rue de Saint-Jovite
- Emprunte le carrefour giratoire pour reprendre la 117, direction Sud

- Abolition de la zone Nord.
- Modification de l'horaire et des trajets du Taxibus sur le territoire des municipalités de Lac-Supérieur, Val-David et Val-Morin.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 14 avril 2021.



Isabelle Daoust,  
Directrice du service des finances et secrétaire-trésorière adjointe